



Assemblée générale

Distr. générale
15 mai 2002
Français
Original: anglais

Commission du développement durable constituée en Comité préparatoire du Sommet mondial pour le développement durable

Quatrième session

Bali (Indonésie) 27 mai-7 juin 2002

Point 1 de l'ordre du jour provisoire*

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

Lettre datée du 14 mai 2002, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous soumettre sous ce pli un exposé de la position chinoise concernant la non-accréditation du Tibetan Centre for Human Rights and Democracy au Sommet mondial pour le développement durable (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe en tant que document de la quatrième session de la Commission du développement durable constituée en Comité préparatoire du Sommet mondial pour le développement durable au titre du point 1 de l'ordre du jour provisoire.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) **Wang Yingfan**

* A/CONF.199/PC/15.



Annexe

Exposé de la position de la Chine relative à la non-accréditation du Tibetan Centre for Human Rights and Democracy au Sommet mondial pour le développement durable

La Chine s'oppose fermement à l'accréditation du « Tibetan Centre for Human Rights and Democracy » (TCHRD) au Sommet mondial pour le développement durable et à son processus préparatoire, car le TCHRD est une organisation séparatiste à l'instar de la « Campagne internationale pour le Tibet » et du « Tibet Justice Center », dont les demandes d'accréditation ont été fermement rejetées par la Commission du développement durable constituée en Comité préparatoire du Sommet à ses deuxième et troisième sessions, respectivement.

Le Tibet est une partie inaliénable de la Chine. C'est là un fait incontestable reconnu par tous les pays. Cependant, à l'instar de toutes les organisations séparatistes semblables, le TCHRD nie ce fait. Il traite le Tibet comme un État indépendant et affirme ouvertement que la Chine « a envahi » le Tibet et que les Tibétains « sont un peuple sous occupation étrangère ». Le TCHRD est basé à Dharamsala, « quartier général » du soit-disant « Gouvernement tibétain en exil », lequel s'efforce depuis longtemps de séparer le Tibet de la Chine. Le TCHRD est lié de très près au « Gouvernement tibétain en exil » comme témoigne son affirmation catégorique que le dalaï-lama est son « chef ». Les membres du TCHRD sont essentiellement des séparatistes qui préconisent « l'indépendance du Tibet ». Les activités du TCHRD illustrent sa détermination à séparer le Tibet de la Chine. L'objectif et les activités séparatistes du TCHRD représentent non seulement une atteinte à la souveraineté et l'intégrité territoriales de la Chine, mais aussi une infraction grave aux buts et principes de la Charte des Nations Unies.

La Chine attache une grande importance au Sommet mondial pour le développement durable et à son processus préparatoire. Nous apprécions et appuyons la participation des ONG légitimes au Sommet, en particulier celles qui, en étroite collaboration avec la Chine, ont apporté une contribution positive et concrète au développement durable du Tibet. Les activités séparatistes d'organisations comme le TCHRD ne servent cependant pas la cause du développement durable. Le but réel de toutes les activités du TCHRD, y compris ses tentatives laborieuses de s'insinuer dans les conférences internationales, consiste à diffamer le Gouvernement chinois moyennant la déformation et la falsification des faits, à promouvoir des actes de séparatisme contre la Chine et à priver frauduleusement la communauté internationale de son appui. La participation du TCHRD ne pourrait que porter préjudice au Sommet.

Par conséquent, la Chine s'oppose fermement à l'accréditation du TCHRD au Sommet et à son processus préparatoire. La Chine est persuadée que tous les pays défendront la justice et comprendront et appuieront la position chinoise à cet égard.